



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83204>

Département(s) de publication : **34, 30, 11, 13, 12, 31**

Annonce n° **25-83204**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de Maîtrise d'Oeuvre pour l'extension du bâtiment J pour l'accueil de l'UMR PHIM sur le site de Baillarguet

Description : Concours restreint de Maîtrise d'Oeuvre pour l'extension du bâtiment J pour l'accueil de l'UMR PHIM sur le site de Baillarguet

Identifiant de la procédure : 0a068885-741d-478a-bc2a-2ef862bb383d

Identifiant interne : 2025002DF2F18

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71220000 Services de création architecturale

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Avenue du Campus d'Agropolis ZAC de Baillarguet

Ville : Montferrier sur Lez

Code postal : 34980

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires : La présente opération immobilière est portée par l'IRD (financement CPER 2021-2027) et le Cirad (le bâtiment J est situé sur le site du Cirad), selon les termes de la convention maîtrise d'ouvrage, établie entre l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le Cirad.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le concours porte sur la construction neuve d'une extension au bâtiment J existant (tranche ferme), la construction neuve d'une grande salle de conférence de 180m² (tranche optionnelle n°1), la réhabilitation partielle de 2 bâtiments pour des travaux annexes à l'opération neuve (tranche optionnelle n°2).

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre - Articles L.21721 et articles R.216215 à R.2162-26 du Code de la commande publique.

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de Maîtrise d'OEuvre pour l'extension du bâtiment J pour l'accueil de l'UMR PHIM sur le site de Baillarguet

Description : Concours restreint de Maîtrise d'OEuvre pour l'extension du bâtiment J pour l'accueil de l'UMR PHIM sur le site de Baillarguet

Identifiant interne : 2025002DF2F18

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71220000 Services de création architecturale

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Avenue du Campus d'Agropolis ZAC de Baillarguet

Ville : Montferrier sur Lez

Code postal : 34980

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires : Après avoir pris connaissance de l'avis motivé sur les candidatures formulé par le jury, l'acheteur fixe la liste des trois candidats admis à concourir. Conformément à l'article R.2162-16 du Code de la commande publique, les candidats non retenus en sont informés.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le présent concours est un concours restreint sur Avant-Projet Sommaire (APS) en vue de la passation, avec le lauréat du concours, d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable de Maîtrise d'Œuvre pour l'extension du Bâtiment J pour l'accueil de l'UMR PHIM sur le site de Baillarguet, situé à Montferrier-sur-Lez. Le concours se déroule en 2 phases : 1/Phase candidature (sélection des candidats) : les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature contenant les documents listés à l'article 8 du règlement de concours - Phase candidature (RC). Après examen des candidatures conformément aux minimums de capacité exigés (article 7 RC) et aux critères de sélection (article 12 RC), le jury émet un avis, puis le maître d'ouvrage (Acheteur) arrête la liste des 3 candidats admis à concourir. 2/Phase Projets (sélection du lauréat) : les 3 candidats admis à concourir doivent remettre anonymement un dossier de Projet (APS + offre financière) sur la base du dossier complet de marché transmis. Après examen des projets par le jury conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le RC (article 2.3.2), le jury établit un classement des projets (avis motivé), puis l'acheteur choisit librement le lauréat du concours. Les missions confiées sont : une mission de base et les missions complémentaires suivantes : OPC et CSSI (article 2.2.1 RC) En application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Critères énoncés dans le RC (article 7 : niveaux minimaux - article 12 : Critères de sélection.) En-deçà du seuil total de 500 000 € HT (moyenne des chiffres d'affaires des trois derniers exercices disponibles des membres du groupement), les chiffres d'affaires seront considérés comme insuffisants et les candidatures seront éliminées.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2807988&orgAcronyme=f2h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : Le Jury est composé de 12 membres : LA PRESIDENTE : La Présidente du Jury. LES MEMBRES : Membres représentant la maîtrise d'ouvrage : 2 (dont la Présidente). Personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours : 6. Personnes qualifiées ayant la même qualification ou expérience que celles exigées des candidats : 4.

Prix

Valeur de la prime : 45,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Chaque candidat, candidat individuel ou groupement, ayant participé à la deuxième phase du concours et ayant remis les prestations demandées, percevra une indemnité forfaitaire de 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2807988&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 01/10/2025 à 16:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les recours ouverts aux candidats sont les suivants : Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) / Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les 6 mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) / Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Organisation qui traite les offres : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Numéro d'enregistrement : 18000602500134

Département : Délégation régionale Occitanie

Adresse postale : 911 avenue Agropolis BP 64501

Ville : Montpellier

Code postal : 34394

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Point de contact : Le service achats et marchés

Adresse électronique : sam-occitanie@ird.fr

Téléphone : +33 467416100

Adresse internet : <http://www.ird.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Montpellier

Numéro d'enregistrement : 17340005200010

Département : Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier

Adresse postale : Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot

Ville : Montpellier cedex 2

Code postal : 34063

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Point de contact : Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier

Adresse électronique : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Téléphone : +33 4 67 54 81 00

Télécopieur : +33 4 67 54 81 56

Adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 46648300-6c61-4a9d-930d-6a2afb87ccf0 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 21/07/2025 à 14:22

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/07/2025